

Les pièces à fournir :

- Le formulaire ci-contre à compléter,
- Une photocopie de la pièce d'identité recto verso du jeune,
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, eau, gaz, électricité...),
- Une photocopie du livret de famille (parents et enfant concerné uniquement).

Votre carte Décllic' après traitement du dossier vous sera adressée à domicile. Les enfants mineurs voyagent sous la responsabilité de leurs parents.

Règlement

La carte Décllic' s'adresse à tous les jeunes de 6 à 26 ans (nés en 1985 jusqu'en 2005) dont le domicile légal se situe dans le département de Haute-Savoie.

Sont exclus de ce dispositif, les jeunes domiciliés dans les périmètres de transports urbains (voir liste "Réseaux Urbains" sur le guide des transports sur www.cg74.fr).

La carte coûte 10 € pour l'année.

Elle est valable du 01.09.2011 au 31.08.2012.

Vérifiez que les dessertes autocars sont adaptées à vos besoins : la carte Décllic' ne peut pas être remboursée.

Conditions d'utilisation de la carte

Décllic'
-26ans

- Cette carte est rigoureusement personnelle
- Cette carte ne vaut pas titre de transport
- Présentez obligatoirement votre carte au conducteur pour le ticket à -50% et la carte + l'abonnement 300 ou 400 si vous en êtes détenteur
- Présentez obligatoirement votre carte au contrôleur en cours de route
- En cas de perte ou de vol, téléphonez au 04 50 33 58 06
- Duplicata 10€

Toute fausse déclaration entraînera le retrait de la carte Décllic', de l'abonnement et le remboursement des coûts.

